

Séance du 11 décembre 2023 à 19 heures 00**SÉANCE ORDINAIRE**

Présidence : Madame Franziska PILLY SCHLUEP

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°284/23).
 - b) Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°285/23).
 - c) Approbation de l'annulation du prêt de 765'000 F accordé à la Fondation immobilière de Choulex par un abandon total de la créance afin d'augmenter le capital de dotation (projet de délibération N°286/23).
 - d) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire afin de couvrir les frais et émoluments liés à l'achat des parcelles 1092, 1093 et 2192 (projet de délibération N°287/23).
 - e) Prise de position concernant le Plan directeur communal (projet de résolution n° 28/23).
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Coup de chapeau (huis clos).

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT
MONGILARD, Carole MATHEZ et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Pascal DROZE,
Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Excusé : M. Lucien DERUAZ

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

Mme F. Pilly Schluep, présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023

Mme F. Pilly Schluep passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.

Mme C. Schaub et **Mme D. Krähenbühl** proposent chacune une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Conseil municipal

Mme F. Pilly Schluep excuse l'absence de **M. L. Déruaz** et informe que **M. Q. Meylan** arrivera un peu plus tard.

Mme F. Pilly Schluep annonce que le voyage du Conseil municipal aura lieu du 18 au 20 mai 2024.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet résume les dossiers en cours :

- 4 décembre : l'Exécutif a reçu les représentants du poste de police de la Pallanterie pour la présentation rituelle des statistiques annuelles de Choulex. Tout se passe bien et les données des différents secteurs (vols, accidents ou autres) sont en baisse. Les problèmes de la police de proximité ont ensuite été évoqués, les effectifs du poste de la Pallanterie étant de plus en plus réduits. Tant que le canton n'augmentera pas ceux-ci sur la rive gauche, les problèmes d'horaires avec la police cantonale subsisteront. La réforme de la police de proximité, qui en est à ses balbutiements, devrait prendre cinq à dix ans.
- Une séance du groupe technique – ou groupe de pilotage – concernant le futur quartier intergénérationnel d'habitation a été fixée au 21 décembre prochain. Les orientations de l'avant-projet seront communiquées à cette occasion, étant précisé que ce document servira de base au Plan localisé de quartier (PLQ). Compte tenu des délais, à savoir un dépôt au plus tard fin mars 2024, et sachant que les architectes devront revoir leur copie en fonction des orientations prises au niveau de l'avant-projet, l'échéancier est extrêmement serré. Dans ce cadre, l'Exécutif a reçu, le 29 novembre dernier, **MM. Benjamin Lavizzari** et **Basile Payot** de la Compagnie financière de promotion immobilière (CFPI). Les mandats possibles ainsi que la granulométrie de la PPE ont été évoqués avec ces spécialistes de la commercialisation.

Le 12 décembre, l'Exécutif recevra une nouvelle fois **M. Charles Seydoux**, spécialiste des Etablissements médico-sociaux (EMS) et Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), car la création d'une crèche au rez-de-chaussée impliquerait de revoir la granulométrie de l'IEPA, l'objectif étant de prendre des orientations en rapport avec le marché. Le comité de pilotage se réunira encore une fois avant de préciser les éléments définitifs, à savoir le programme de l'IEPA, la granulométrie des logements des immeubles locatifs et PPE, la nature et le dimensionnement des cuisines ainsi que leur positionnement dans les locaux communaux, le programme de la salle

communale. Des discussions sont d'ores et déjà en cours avec le canton quant à la possibilité d'étendre partiellement l'emprise de la salle polyvalente sur la parcelle n° 2825. Les architectes travailleront ensuite sur l'avant-projet et produiront un plan de masse plus ou moins définitif.

En lançant le PLQ en mars 2024, la commune aurait des chances d'avancer avant la fin de la législature sur son adoption et, éventuellement, le dépôt de la demande d'autorisation de construire. Un PLQ étant opposable aux tiers, il faudrait en sus que celui-ci ne fasse pas l'objet de recours de diverses associations ou autres, toujours possibles.

Mme D. Krähenbühl évoque les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- 14 novembre : une séance a réuni les partenaires de l'école, la commission Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE) et le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Se rencontrer en début d'année scolaire est important, d'autant que de nouveaux enseignants ont intégré l'école. Ce moment d'échanges constructifs a permis de définir les nouvelles collaborations, notamment sur un projet qui tenait à cœur de la SJPE concernant la semaine de la démocratie.
- 22 novembre : l'Exécutif a rencontré les représentants de l'Office cantonal des transports (OCT) à propos du projet d'aménagement « modes doux » entre l'entrée ouest du village et la route de Mon-Idée. Le projet initial de piste cyclable bidirectionnelle sur la route de Choulex s'oriente plutôt sur le chemin des Princes, qui fait plus sens au niveau des connexions « modes doux » (cyclistes et piétons). Une étude de faisabilité sera lancée, présentant différentes variantes qui tiendront également compte de ce qui avait été dit en commission.
- 29 novembre : la séance de présentation publique de la politique de stationnement a eu lieu en présence du bureau CITEC et de **M. Gérard Widmer** (OCT). La consultation publique est en cours à dater du 1^{er} décembre. Les remarques, qui sont à envoyer directement au canton, seront ensuite étudiées.
- 8 décembre : **Mmes D. Krähenbühl** et **A. Meylan** ont profité de la visite annuelle du prestataire fournissant les repas au restaurant scolaire pour dîner sur place. À cette occasion, les magistrates ont fait la connaissance de la remplaçante de **M. Eric Branche, Mme Anne Villain**.
- Comme chaque année à cette période, les opérateurs européens de transports publics et ferroviaires font évoluer leurs réseaux. Une nouveauté de taille s'annonce pour Choulex, à savoir l'instauration du système TPGFlex (communes de Seymaz-Région et communes françaises limitrophes). Les usagers pourront, depuis la France voisine, rejoindre par exemple la Pallanterie ou Vézenaz grâce à l'application TPGFlex qui proposera des courses en dehors des lignes existantes. **Mme D. Krähenbühl** invite les élus à promouvoir ce nouveau service qui devrait être très apprécié, dans la région.

Mme A. Meylan fait un point de situation sur les projets en cours :

- Sept bancs ont été installés. **Mme A. Meylan** a déjà reçu des félicitations et des remerciements de personnes même domiciliées en dehors de la commune. Trois emplacements sont encore prévus : un devant la mairie qui sera posé à l'issue des travaux d'aménagement du préau et deux autres en

partie, ou intégralement sur le domaine privé, pour lesquels l'accord des propriétaires sera sollicité.

- La place de jeux du préau de l'école est ouverte. Les architectes-paysagistes ont présenté cette réalisation ainsi qu'un historique du préau aux enfants en deux groupes, les petits et les grands. **Mme A. Meylan** a reçu des remarques d'habitants qui s'interrogent sur le choix du revêtement posé sous les jeux. Celui-ci devait être perméable afin de permettre une bonne croissance des arbres grâce à un apport suffisant d'eaux pluviales. Il est agréé par le Bureau de prévention des accidents (BPA). Ce type de granulat, dit « pesette », est assez gros pour que les plus jeunes n'aient pas envie de l'avaler et amortit les chutes. À la demande des enfants, qui a été relayée à **Mme A. Meylan**, une marelle sera tracée dès que les conditions météorologiques le permettront ; l'inauguration sera programmée au printemps prochain.
- **Mme A. Meylan**, qui rappelle le concert du jeudi 14 décembre à l'église à l'occasion de la Fenêtre de l'Avent de la Mairie, sollicite l'aide de quelques élus pour le service des boissons.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que la commission s'est réunie le 13 novembre. Les commissaires ont surtout évoqué les projets qu'ils avaient envie de mener en 2024, à savoir les journées environnement qui auront lieu les 27 avril (sujet envisagé : balade gourmande à la découverte des fermes de la commune) et 5 octobre (dédiée au vélo et à la mobilité douce). Sous le point divers, la commission a évoqué l'édition 2024 de *La nuit est belle!* et une future information à la population concernant l'éclairage. **Mme D. Krähenbühl** a présenté l'inventaire cantonal des déchets 2022.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission s'est réunie le 4 décembre. Le procès-verbal n'étant pas validé, il annonce juste que la commission a préavisé favorablement le projet de résolution N° 28/23 soumis ce soir au Conseil municipal concernant le PDCom.

Animation-Culture-Sports (ACS)

M. B. Theus annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Bâtiments-Préavis (BP)

En l'absence de **M. L. Déruaz**, **M. B. Theus** informe que la commission a traité une demande de préavis. Sous le point divers, les commissaires étaient, comme certains citoyens, surpris par le nouveau revêtement du préau. Il leur a été expliqué que celui-ci était validé. Et il a confirmé que les élèves voulaient vraiment une marelle au printemps 2024.

Finances-Sécurité (FS)

M. J. Schöni annonce que la commission s'est réunie le 20 novembre. Les commissaires ont préavisé le projet de budget 2024 et les délibérations y afférentes, ainsi que l'annulation de la dette de la Fondation immobilière de Choulex.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission s'est réunie le 27 novembre. Le calendrier 2024 devrait être finalisé. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont interagi, car le travail était conséquent ; elles ont été formidables jusqu'au bout. Pour le calendrier 2025, la commission évoque une autre formule : de très belles photographies sont disponibles dans la banque de données de la Mairie, qui seront choisies par l'administration communale.

Le dernier numéro de l'Info'Choulex a été finalisé ; sa date de parution est encore inconnue. Les commissaires ont débattu sur la pertinence de cette publication, plusieurs lui trouvant des doublons avec la Tribune Rives-Lac (parution treize fois par année). L'Info'Choulex, qui paraît quatre fois par année, est passablement en retard sur certaines manifestations, ce qui peut sembler un peu inapproprié. De plus, la motivation des rédacteurs s'est quelque peu émoussée. Décision a été prise de suspendre l'Info'Choulex dans sa version actuelle ; ne paraîtront plus, dorénavant, que le billet de l'Exécutif, un agenda plus étoffé pour éviter une pléthore de tous-ménages ainsi que les coups de cœur du bibliothécaire du Bibliobus. Une maquette, sous forme de numéro 0, sera réalisée par le secrétariat.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission s'est réunie le 30 octobre (le procès-verbal y relatif n'était pas validé lors de la précédente séance du Conseil municipal). Les commissaires se sont penchés sur le bilan des travaux réalisés en 2023. Les travaux d'urgence qui ont dû être effectués seront imputés sur le budget. Parmi les projets en cours, les bancs ont été posés.

Les commissaires ont reçu des informations sur le rehaussement des arrêts TPG sur le domaine public (DP) cantonal. Les travaux sur l'arrêt Chevrier direction Puplinge sont en cours. Pour l'arrêt Chevrier direction Vandœuvres, ils seront réalisés en 2024. Concernant l'aménagement de la placette de Chevrier dans le cadre du rehaussement de l'arrêt de bus, le projet de la commune est assez limité puisque celle-ci est en grande partie située sur le DP cantonal. Des racks à vélos seront posés, à quoi s'ajouteront quelques plantations. L'Exécutif a annoncé à la commission que l'abri de la fontaine serait rafraîchi dans le cadre de ces travaux.

La commission s'est aussi posé la question de poursuivre la prolongation du trottoir en direction du pont. L'Exécutif est en attente du canton pour une éventuelle traversée piétonne de la route de Choulex le long de la Seymaz.

Un réaménagement du carrefour, précise **Mme A. Meylan**.

Budget et travaux 2024 : un sentiment de danger aux abords de l'école a été remonté aux commissaires, entre la Vy-des-Baux et le chemin des Briffods, dû notamment aux différents régimes de circulation. La demande de la commission d'une uniformisation des régimes de circulation, soit une zone 30 km/h soit une limitation à 30 km/h, a été transmise à la commission Aménagement-Mobilité,

ainsi que les mesures envisageables dans ce cadre pour sécuriser un peu plus ce carrefour.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin indique que la commission s'est réunie le 4 décembre pour le coup de chapeau (cf. point 8).

Sociale-Aînés (SA)

M. P. Droze annonce que la commission s'est réunie le 13 novembre afin de terminer l'attribution des subventions sociales (Fr. 34'000.-). Sur les 62 demandes analysées, 43 associations ont été retenues avec des subventions entre Fr. 500.- et Fr. 2'500.-. Une subvention spéciale de Fr. 1'000.- a été allouée à une association spécifique. Les commissaires ont aussi passé en revue les projets soumis par la Fédération genevoise de coopération (FGC) ; sur les huit propositions reçues, cinq ont été choisies pour un total de Fr. 25'000.-. Les règlements concernant l'attribution des subventions et les subventions sociales n'ont pu être revus, faute d'un accès aux documents avant la séance. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance, en janvier 2024. 59 paniers de Noël sont à distribuer le 20 décembre ; à ce jour, seules deux élues se sont inscrites pour cette distribution. Des Conseillers municipaux supplémentaires s'annoncent ; **M. P. Droze** enverra un e-mail demain à l'ensemble des élus afin d'organiser cette distribution.

Le prochain repas des aînés aura lieu le 21 avril 2024. Concernant la sortie des aînés, les commissaires attendent de savoir si celle-ci sera organisée conjointement avec Puplinge.

La prochaine séance de la commission est fixée au 29 janvier 2024.

Fondation immobilière

M. A. Baudet indique que la commission des travaux ne s'est pas réunie.

M. J. Schöni annonce que le Bureau de la Fondation s'est réuni le 20 novembre. La suppression de la dette de la Fondation et le transfert de la parcelle Bellecombe, qui est toujours propriété de la Fondation immobilière, ont été traités lors de cette séance. La parcelle Bellecombe avait été transférée à la Fondation dans le but de construire les immeubles à l'entrée du village. Les droits à bâtir avaient été transférés sur ces parcelles à l'entrée ; la parcelle agricole devrait être rendue à la commune. Le saule pleureur qui se trouvait sur cette parcelle a dû être abattu, car infesté de vers xylophages.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°284/23)

M. C. Senglet n'a rien à ajouter aux informations déjà communiquées en amont. L'Exécutif et l'administration communale n'ont reçu aucune question par rapport au projet de budget 2024, préavisé favorablement par la commission Finances.

Mme F. Pilly Schlupep donne lecture du projet de délibération N° 284/23

Compte tenu des problématiques rencontrées actuellement avec les employés communaux, et notamment les cantonniers, **M. A. Baudet**

demande s'il ne serait pas plus décent de reporter l'acquisition du goupil lorsque l'Exécutif aura trouvé de nouveaux cantonniers.

M. C. Senglet explique que comme évoqué en commission Finances-Sécurité, l'acquisition d'un goupil pour un montant de Fr. 51'000.- a été inscrite dans le budget 2024. Avant toute décision d'acquisition de l'Exécutif, cette problématique du goupil sera renvoyée en commission Finances-Sécurité, celle-ci faisant controverse.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **Mme F. Pilly Schluep** propose de passer au vote.

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **5'772'195 francs** aux charges et de **5'785'768 francs** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **13'573 francs**,*

*Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **99'413 francs** et résultat extraordinaire de **-85'840 francs**,*

*Attendu que l'autofinancement s'élève à **321'233 francs**,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à **40 centimes**,*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **1'235'900 francs** aux dépenses et de **0 francs** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **1'235'900 francs**,*

*Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **321'233 francs**, il en résulte une insuffisance de financement de **914'667 francs**,*

Vu les séances de la commission Finances et Sécurité du 16 octobre 2023 et du 20 novembre 2023,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal

décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de **5'772'195 francs** aux charges et de **5'785'768 francs** aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **13'573 francs**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **99'413 francs** et résultat extraordinaire de **-85'840 francs**.
 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à **40 centimes**.
 3. D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de **914'667 francs** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
 4. D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- b) Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°285/23)

Mme F. Pilly Schluep donne lecture du projet de délibération N° 285/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu le Plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la séance de la commission Finances et Sécurité du 20 novembre 2023 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal

décide par 10 voix pour, 1 voix contre

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de **80'900 francs** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 **dès 2025**.
 4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
- c) Approbation de l'annulation du prêt de 765'000 F accordé à la Fondation immobilière de Choulex par un abandon total de la créance afin d'augmenter le capital de dotation (projet de délibération N°286/23)

M. C. Senglet indique que comme expliqué en commission Finances-Sécurité, l'abandon de cette créance permettra d'améliorer la capacité d'autofinancement de la Fondation immobilière de Choulex, car celle-ci participera certainement au développement du projet de l'entrée ouest.

Mme F. Pilly Schluep donne lecture du projet de délibération N° 286/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu la décision du Conseil municipal d'octroyer un prêt d'un montant de **765'000 francs** à la Fondation immobilière de Choulex lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2017 (délibération n°174/17) dans le cadre de la cessation de parcelle et biens locatifs du patrimoine financier de la commune à la Fondation,

Vu les bons résultats annoncés pour l'année 2023,

Vu le développement du projet de construction de l'entrée Ouest de la commune et le support de charges à venir pour la Fondation et les besoins à venir de la Fondation,

Vu la nécessité d'améliorer la situation de la Fondation afin de garantir toutes les démarches nécessaires, en augmentant par ailleurs sa capacité d'emprunt, relativement au projet de construction de l'entrée ouest du village,

Vu la séance de la commission Finances et Sécurité du 20 novembre 2023,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. g et à l'art. 48 let. j de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal

décide par 11 voix soit à l'unanimité

1. D'accepter d'annuler la dette de la Fondation immobilière de Choulex par la commune pour un montant de **765'000 francs** afin d'augmenter le capital de dotation,
2. De transférer le montant du prêt, **765'000 francs** dans le compte « capital de dotation » sous la rubrique 9630.00.14520.01 en transitant par le compte des investissements sous la rubrique 9630.00.55200.01.

Mme F. Pilly Schluep suggère d'harmoniser la présentation des devises (parfois « CHF », parfois « F », parfois « francs ») sur les délibérations.

- d) Approbation de l'ouverture crédit budgétaire complémentaire afin de couvrir les frais et émoluments liés à l'achat des parcelles 1092, 1093 et 2192 (projet de délibération N°287/23)

M. C. Senglet rappelle que les explications nécessaires ont déjà été fournies.

Mme F. Pilly Schluep donne lecture du projet de délibération N° 287/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu la délibération 254/2022 du 9 mai 2022 autorisant M. le Maire à acquérir les parcelles N° 1092, 1093 et 2192 et ouvrant un crédit de **3'495'150 francs** comprenant le montant de l'achat et une part importante des frais de mutation et autres émoluments dus à la réalisation de l'opération d'achat,

Vu le montant de **124'700 francs** articulé par l'étude notariale pour couvrir les droits d'enregistrement destinés à l'administration fiscale cantonale à hauteur de **105'000 francs**, l'émolument du notaire qui s'élève à **7'692,75 francs**, les débours à payer au registre foncier qui s'élèvent à environ **9'000 francs** et les frais divers liés à des formalités pour un montant d'environ **2'200 francs**, ainsi que la TVA qui s'élève à **760 francs**,

Vu que ces chiffres n'ont pas pu être articulés et pris en compte lors de la délibération du 9 mai 2022,

Vu l'article 30, al. 1, lettre d et k, et l'article 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la séance de la commission Finances et Sécurité du 20 novembre 2023,

sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal

décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit complémentaire de **124'700 francs** pour honorer les droits d'enregistrement, l'émolument du notaire, les débours à payer au registre foncier et les frais divers liés à des formalités, ainsi que la TVA,
2. De le porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine financier.

- e) Prise de position concernant le Plan directeur communal (projet de résolution n° 28/23)

M. C. Senglet explique que cette résolution sera transmise au Conseil d'État, ce qui permettra la validation avec ou sans remarque du PDCom par celui-ci. Le tracé de l'autoroute de contournement fera sans doute l'objet d'une

remarque, **M. C. Senglet** ayant défendu bec et ongles l'absence de la fiche y relative dans la modification du PDCom étant donné que :

- 1) celle-ci n'a pas été évoquée par le Conseil municipal ;
- 2) la population n'a pas été avisée ;
- 3) le tracé est assez contesté par certaines communes alentour ;
- 4) le canton n'ayant pas obtenu les subventions fédérales, il y a quelques années, aucune mesure concrète ne sera prise d'ici 2040. D'ici là, la commune reverra de toute façon son PDCom et les autorités en débattront en toute tranquillité.

Mme F. Pilly Schluemp donne lecture du projet de résolution N° 28/23 puis, en l'absence de toute autre remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu la nécessité d'actualiser le Plan directeur communal de Choulex,

Vu le projet de Plan directeur communal,

Vu la séance de la commission Aménagement et Mobilité élargie à l'ensemble du Conseil municipal du 8 mai 2023,

Vu la consultation publique intervenue du 23 mai 2023 au 23 juin 2023,

Vu les observations reçues,

Vu le courrier du département du territoire du 31 octobre 2023, confirmant que le Plan directeur communal répond aux directives cantonales et qu'il est conforme au Plan directeur cantonal 2030 en vigueur,

Vu la séance de la commission Aménagement et Mobilité du 4 décembre 2023,

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

Conformément à l'art. 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal

décide par 11 oui, soit à l'unanimité

1. D'adopter le Plan directeur communal, version du 31 octobre 2023 ;

2. D'inviter M. le Maire à transmettre ce Plan directeur communal au Conseil d'État en vue de son approbation.

6. Propositions du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet annonce l'annulation de la séance du Conseil municipal fixée au 15 janvier 2024, compte tenu de l'ordre du jour et de l'impact du calendrier des fériés sur les séances du Bureau, ceci d'entente avec le Bureau.

M. C. Senglet planifiera avec les concernés une séance du groupe de pilotage avant le 21 décembre afin de finaliser l'avant-projet à transmettre aux architectes.

7. Propositions individuelles et questions

Mme L. Comin indique que lors de la dernière réunion du groupe de pilotage, le 23 novembre, à laquelle **M. A. Baudet** et elle-même ont pris part avec les architectes, l'Exécutif et deux représentants de la crèche « Pop e Poppa », divers sujets ont été abordés, notamment l'emplacement d'une crèche au rez-de-chaussée, les bâtiments IEPA, la salle polyvalente et ses différents rôles, l'aménagement de certains espaces. **Mme L. Comin** et **M. A. Baudet** ont eu de la peine à s'exprimer durant ces discussions sans ordre du jour préalable, car découvrant les différents sujets exposés. Or ces sujets importants, par exemple la future salle communale, requièrent un traitement en profondeur. Les précités n'ont pas eu le temps de digérer ces informations et ce sont, après coup,

retrouvés avec de nombreuses interrogations sur lesquelles ils ont passablement échangé avec **M. C. Senglet** à l'issue de la séance. Un ordre du jour plus précis serait nécessaire afin de permettre aux élus de se préparer pour leurs séances. Car il s'agit d'un énorme projet pour Choulex, qu'ils n'ont pas envie de vivre de cette manière par rapport aux décisions à prendre, bien trop importantes.

M. C. Senglet, qui peut comprendre ce désarroi, précise que les séances d'un groupe de pilotage ne répondent pas forcément à des ordres du jour, mais à des objectifs à tenir. La première réunion, qui était une séance d'installation, n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal. Les architectes ont rédigé le procès-verbal dès la deuxième séance. Les objectifs qui figurent à la fin du document servent de points de référence pour les discussions futures. Les grandes lignes ont été dessinées pour la prochaine réunion. S'agissant de brainstormings, et comme **M. C. Senglet** l'a expliqué aux concernés, il convient toujours d'avoir une vision à long terme. Ce projet, qui s'étendra sur cinq ou six années, est effectivement important et ses enjeux sont cruciaux, s'agissant du dernier terrain dont la commune pourra disposer. Il n'y aura pas d'autre déclassement puisqu'il ne reste plus que des Surfaces d'assolement (SDA). Ce sera la seule possibilité offerte avant bien longtemps à la commune de revoir les infrastructures nécessaires à un horizon de dix à vingt ans, bien qu'il soit très difficile de se projeter si loin. D'autant qu'il ne faudrait pas prendre de retard sur le calendrier.

M. A. Baudet, qui remercie **M. C. Senglet** pour ses explications, était quelque peu dérangé par le fait qu'ils avaient déjà travaillé de leur côté et pris des décisions qui ne sont pas anodines, comme la création d'une crèche, l'accueil parascolaire ou autres. En présentant un plan de masse à un Conseil municipal qui y serait défavorable, **M. C. Senglet** risque de réellement perdre un temps précieux. Des séances préalables entre **M. C. Senglet**, **Mme L. Comin** et lui-même seraient bienvenues.

M. C. Senglet pense que beaucoup de Conseillers municipaux comme de Choulésiens souhaiteraient une crèche. D'où la direction prise.

Mme D. Krähenbühl ajoute que les autorités ont récemment appris l'intention de Puplinge de récupérer l'intégralité de ses places de crèche.

M. A. Baudet, qui ne voudrait pas que son rôle se limite à de la figuration, aurait souhaité l'apprendre avant la séance.

Mme L. Comin précise que les élus n'étaient pas opposés à la crèche. Ils s'interrogeaient sur les financements, la gestion, etc.

M. C. Senglet explique qu'il est un peu tôt pour déterminer les financements et occupations.

M. A. Baudet constate que **M. C. Senglet** a tout de même mentionné plus haut une crèche créée avec l'État.

M. C. Senglet confirme que des tractations sont en cours avec le pénitencier, qui a fait part de son intérêt. Le gros avantage d'un tel partenariat, ce sont les horaires particuliers du personnel (6h-20h30). Et les communes avoisinantes sont de toute façon en quête de places de crèche. Choulex n'aura aucun problème à remplir ces 32 places. Concernant le parascolaire, les idées évoquées ne sont de loin pas définitives.

Ce dernier projet impliquait de nombreux aménagements différents, relève **Mme L. Comin**.

D'où l'importance de cibler dans l'avant-projet les locaux que la commune souhaiterait déjà occuper au départ, souligne **M. C. Senglet**. À part les cuisines, à implanter en amont, tout le reste pourra être sujet à modifications.

M. A. Baudet est content que **M. C. Senglet** ait convoqué les élus avant.

Mme N. Favre, qui évoque le stationnement anarchique lors du dernier week-end, souhaiterait savoir si le règlement relatif aux occupations de la salle communale porte aussi sur le parking. Des voitures étaient stationnées partout ; en cas d'urgence, aucun véhicule de secours n'aurait pu accéder à la zone. Il faudrait peut-être rappeler les règles aux sociétés communales.

M. Q. Meylan remercie l'Exécutif pour la réponse complète apportée concernant le vélo-partage. Sauf erreur, la commune entretient les balayages, déneigements et salages de manière gracieuse sur le chemin des Cocandes, qui est une dépendance des parcelles riveraines et non du domaine public. Dans le cas où certains des privés qui dépendent de ce chemin bloqueraient un projet d'utilité publique, faudrait-il requestionner ce service ?

En partie, confirme **M. C. Senglet** qui relève que ce problème est apparu suite à l'aménagement réalisé par un habitant. La commune est tenue d'entretenir ce chemin jusqu'à l'entrée du parking de la Fondation. Cette problématique sera effectivement étudiée.

Mme C. Schaub relève que les véhicules qui traversent le village dans le sens de la montée ignorent depuis des années leur non-priorité et forcent le passage, parfois de façon fort peu courtoise. Serait-il possible d'installer une signalisation ad hoc ? Une limitation à 50 km/h sur le tronçon entre la route des Carres et le giratoire de Bonvard avait été évoquée compte tenu d'une forte présence faunistique.

M. A. Baudet indique que des relevés de vitesses avaient été effectués sur ce tronçon.

M. A. Baudet remercie l'Exécutif pour la réponse à sa question du 25 septembre concernant la procédure d'opposition à l'agrandissement de la prison de Champ-Dollon. En ce qui concerne le dernier paragraphe de la page 3, qu'il cite, tous les Choulésiens ne sont pas favorables à l'agrandissement de cette prison et aux nuisances sonores engendrées.

M. J. Schöni constate que le gravier s'égaille désormais dans tout le préau. Il faudrait demander au concierge de le remettre régulièrement dans le bac idoine. Pour sa part, il a déjà assisté à des chutes causées par ces gravillons.

Mme A. Meylan confirme que le gravier est régulièrement balayé.

M. J. Binder a été étonné d'apprendre la velléité de déplacer le parascolaire et/ou les cuisines scolaires dans le cadre du nouveau projet. Pourquoi ce besoin survient-il maintenant ? Comme pour la crèche ou d'autres sujets, il a l'impression que l'on amène pas mal d'éléments qui n'étaient pas discutés à la base et qui risquent aussi de dénaturer un peu le projet. Pourquoi ceux-ci n'avaient-ils pas été inclus dans le concours ? Car celui-ci répondait à un certain nombre de critères, sur lesquels le jury s'était basé pour sélectionner le projet lauréat. Or là, des affectations sont modifiées ou ajoutées sur les parcelles. La commune se retrouve avec un projet qui n'est plus forcément le même et a qualitativement de fortes chances d'y perdre.

M. C. Senglet répète que rien n'est définitif, s'agissant d'échanges d'idées sur un avant-projet. Le groupe de travail formule des hypothèses, valables ou non,

confirmées ou pas. S'il n'est pas possible de changer la nature d'un projet (forme des bâtiments), et hormis l'agrandissement de la salle communale dont les besoins avaient été un peu sous-estimés (300 m² au lieu de 210 m²), il est possible de modifier certaines affectations.

M. J. Binder évoque les espaces communs et leur changement d'affectation.

Mme D. Krähenbühl confirme que le groupe de travail se questionne par rapport aux bâtiments existants compte tenu des conflits d'usages au niveau de l'école et du parascolaire. Il est logique, lorsque naît un nouveau projet, de réfléchir à des optimisations éventuelles ou à une mutualisation de certains équipements. En termes d'espaces, l'école restera sous pression, d'où les différentes hypothèses formulées durant les discussions. Il est nécessaire de garder l'esprit ouvert et de participer aux discussions afin de combler le mieux possible les espaces à disposition.

M. C. Senglet évoque les multiples usages actuels et le manque d'infrastructures à disposition. Concernant les cuisines, leur implantation a suscité une réflexion sur la crèche et le parascolaire. Ces hypothèses ne sont pas définitives.

Mme L. Comin trouve légitime de se poser ces questions et souligne la difficulté de prendre le train en route, l'objectif étant que tout le monde s'y retrouve.

Les réflexions naissent aussi à brûle-pourpoint, rappelle **M. C. Senglet**.

M. A. Baudet rejoint **M. J. Binder** à propos du concours ; les autorités communales s'étaient positionnées sur un lieu de vie, un nouveau centre ou place du village. Avec la direction prise, le projet lauréat n'aurait peut-être dû l'être par rapport aux autres.

Mme L. Comin rappelle la fête de l'Escalade, demain, qui sera animée par la commune (soupe), l'APECH (bar) et l'école (Fenêtre de l'Avent et organisation des chants).

Mme F. Pilly Schluep clôt le procès-verbal à 20h20 et passe la parole au public.

Le huis clos est prononcé.

8. Coup de chapeau (huis clos)

Le huis clos est levé.

Séance clôturée à 20h36.